

03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

<u>Excusé</u>: HURE Virginie, Gilles BURDIN, CHASSY Christiane (pouvoir à BERRIER Bruno) Lecture et signature des délibérations du 14 mars 2017.

1. Budget principal et assainissement

Madame La Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs suivants :

- Budget primitif principal:
 - Section de fonctionnement : Dépenses : 855 166,04 € Recettes : 855 166,04 €
 - Section d'investissement : Dépenses : 945 709,11 €
 Recettes : 945 709,11 €

Ce budget fut d'abord évalué en suréquilibre (plus de recettes que de dépenses), et sur demande du trésorier, il a été nécessaire de surévaluer les dépenses et le Maire a proposé de créer un investissement fictif dans l'aménagement du Bourg en termes de voirie, projet prévu dans les prochaines années. Les charges de personnel ont été largement augmentées et prévoient également l'éventuelle nécessité d'avoir recours à du nouveau personnel pour le remplacement temporaire de Madame BESSON qui sera en congé maladie en mai et juin 2017. Une anticipation se fait également du côté de la cantine scolaire, actuellement prise en charge par l'association Restaurants Scolaires au cas où celle-ci serait dissoute. La Maire rappelle également au sujet de la fiscalité que la commune ne touche plus directement les impôts professionnels mais qu'elle les retouche via une attribution de compensation par la communauté de communes.

- Budget primitif assainissement :
 - Section d'exploitation : Dépenses : 81 173,09 € Recettes : 81 173,09 €
 - Section d'investissement : Dépenses : 99 835,56 €
 Recettes : 99 835,56 €

La Maire rappelle que la compétence assainissement reviendra en 2018 à l'intercommunalité. Aussi elle présente la nécessité de mettre fin à la dette de ce budget en grossissant la subvention du SPIC, du budget principal au budget assainissement. Par ailleurs, l'endettement annuel lié aux remboursements d'emprunts va se réduire dès l'an prochain car nous remboursons le solde d'un des emprunts cette année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Budgets Primitifs Principal et Assainissement pour l'année 2017.

2. Rapport de la CLECT: attributions de compensation fiscale (FPU)

La Maire présente le rapport modifié de la CLECT relatif au calcul des attributions de compensation fiscale. Ce rapport a été modifié, mais cette rectification ne touche pas la commune. Le Conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

3. Taux taxes directes locales

Madame La Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'il se positionne sur le taux des taxes locales, compte-tenu des attributions de compensation de l'intercommunalité au titre du transfert de fiscalité et de neutralisation. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de diminuer les taux de fiscalité directe de façon suivante :

- 11,56 % pour la taxe d'habitation (12,90 % en 2016);
- 7,82 % pour la taxe foncière sur le bâti (10,53 % en 2016);
- 24,04 % pour la taxe foncière sur le non bâti (30,55 % en 2016).

4. Marché mairie : avenants et devis

Madame le Maire expose au Conseil Municipal dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe les avenants et devis suivants :

- Entreprise COLAS, lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire Troisième tranche conditionnelle, avenant en plus-value d'un montant de 461,00 € HT pour la mise en place de l'alimentation en eau potable de la chaufferie à l'annexe et la mise en place d'une ventilation de chute pour les sanitaires.
- Entreprise COLAS, lot 7 plomberie-chauffage-sanitaire Tranche ferme, avenant en plus-value d'un montant de 594,00 € HT pour le déplacement de l'alimentation en eau froide et la mise en place d'un sous-compteur d'eau pour la mairie avec reprise de l'alimentation eau froide générale à l'angle de la future porte d'entrée.
- Entreprise Menuiserie du Chalonnais, lot 4 Menuiserie Bois Tranche ferme, avenant en plusvalue d'un montant de 2 984,08 € HT pour le remplacement des portes en bois existantes par des portes neuves en bois.
- Entreprise Despinard, lot 1 Maçonnerie-Démolition-VRD Tranche Conditionnelle 2, avenant en plus-value d'un montant de 2 701,00 € HT pour la mise en place de canalisation des eaux pluviales.
- Entreprise Rossignol, lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie Tranche Ferme, avenant en plusvalue d'un montant de 284,00 € HT pour la mise en place d'un poteau pour renfort sous palier intermédiaire escalier.
- Entreprise Rossignol, lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie Tranche Conditionnelle 1, avenant en plus-value d'un montant de 147,00 € HT pour la lasure en 3 couches sur la sous-face du bandeau non habillé en zinc.
- Entreprise Rossignol, devis d'un montant de 11 257,69 € HT pour la réfection du toit du bâtiment principal et du toit de l'annexe.

Le Conseil Municipal approuve ces plus-values à l'unanimité.

5. Appel à projet département 2017

Le Maire présente la plaquette d'appel à projet du département pour les subventions. Il est rappelé que le département avec l'appel à projet subventionne un projet par an et par commune, et nous n'avons pas encore sollicité celui de 2017, sachant que nous ne pouvons pas le demander pour nos

projets actuels. Il est proposé de rénover le four à pain ainsi que la maison Bornier (four se situant dans cette dernière), logement communal actuellement occupé par Monsieur et Madame MICHAUDET au titre d'un bail de location.

Après débat, il en ressort qu'une rénovation visant à la sécurisation du bâtiment est jugée utile mais peut-être pas pour le rendre fonctionnel (dans la mesure où il est proche d'un bâtiment communal mis en location). Cependant différents devis seront demandés et il est nécessaire de consulter les bâtiments de France. Il est également proposé de rénover le monument aux morts. Devant la charge de travail actuelle d'une partie des membres du conseil municipal sur les différents projets à suivre, la maire invite les conseillers désirant réaliser ce dernier projet à faire les démarches de demande de devis et de subvention. Pour info, la date butoir de l'appel à projets du département est le 31 mai 2017. Les Bâtiments de France seront sollicités pour un avis.

Aparté: De nombreuses canettes de boissons sont régulièrement jetées sur le terrain du bâtiment loué par Mme et Mr Michaudet, le Conseil débat alors sur le type de clôture qui serait le mieux à installer pour couper le nouveau parking près de la pharmacie de leur cour.

6. Mariage hors mairie: autorisation de sortie des registres

Madame le Maire expose aux conseillers que pendant la durée des travaux de la mairie, les mariages devront être célébrés dans le hall du nouveau groupe scolaire, étant le seul espace adapté pour cette cérémonie. Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour obtenir l'autorisation de sortir les registres dans ce nouvel espace lors de célébrations de mariages, le temps que les travaux de réhabilitation de la mairie se terminent. Le Conseil Municipal autorise le Maire à sortir exceptionnellement les registres d'état-civil de la mairie pour la célébration de mariages dans le hall du groupe scolaire situé 155 route de Louhans à Montret, jusqu'à la fin des travaux de la rénovation de la mairie.

7. Vente microtracteur

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition d'un nouveau microtracteur par le service technique communal, suite à la panne irréparable du microtracteur HONDA actuel. Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le microtracteur de marque HONDA. Monsieur Pascal MEURET, gérant de l'entreprise TP Service de Montret, souhaite acquérir en l'état ce microtracteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder ce microtracteur de marque HONDA à Monsieur Pascal MEURET pour le prix de la réparation infructueuse effectuée par l'entreprise Abremag de Saint-Vincent-en-Bresse.

8. <u>Proposition d'une évaluation de nos locaux par les services de la gendarmerie</u>

Madame la Maire expose la proposition du Major Dominique CLEMENT, Commandant de la Communauté de Brigades de CUISERY, d'évaluer gratuitement les locaux municipaux avec les référents sûreté Gendarmerie pour augmenter la sécurité. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

9. <u>Transfert des pouvoirs de police spéciale</u>

Madame la Maire rappelle aux conseillers le transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à l'intercommunalité, transfert déjà approuvé par le Conseil lors d'une précédente réunion. Elle présente ce jour un projet d'opposition formulé par l'intercommunalité. Le Conseil Municipal décide de maintenir son accord pour le transfert de ces pouvoirs de police spéciale et refuse donc, ce projet d'opposition.

10. Demandes de subventions

Madame la Maire présente aux élus les demandes de subventions suivantes :

- AFSEP: refusée

- Coordination d'appui de la Bresse Bourguignonne : cotisation de 20 € acceptée

CAUE : refusée

- Association les P'tiots Bressans : subvention acceptée, le montant sera défini lors de la présentation des comptes et d'une demande écrite.

11. Questions diverses

a. Restaurants scolaires

Il est exposé que l'association des Restaurants Scolaires, suite à son litige lié au licenciement d'une des salariés de l'association, devra verser (approximativement) la somme de 4 700 € à la personne opposée, sur décision du tribunal des Prud'Hommes, ce qui est bien moins que la somme demandée par la partie adverse.

b. Desserte COULON Olivier

La Maire rappelle que Monsieur Olivier COULON, exploitant agricole, a clôturé une desserte communale située près du Chemin de la Prairie, collée à son terrain dans lequel il garde ses volailles. Suite à cette constatation, Monsieur COULON souhaitait racheter cette desserte communale. Le Conseil refuse cette offre à l'unanimité, mais propose avec lui une étude d'une déviation de sa desserte sur une des parcelles voisines appartenant également à Monsieur COULON. Les éventuels frais d'actes notariés reviendraient à Monsieur COULON.

c. Contrat gaz mairie

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de fourniture de gaz avec Engie pour le bâtiment de la mairie arrivera à son terme au 30 avril 2017. Le Maire présente les différents devis sollicités auprès des sociétés Engie, EDF et Gaz de Bordeaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un contrat pour la fourniture de gaz d'une durée de un an avec le prestataire Gaz de Bordeaux pour alimenter le bâtiment de la mairie (abonnement 530,36 € et 31,19 €/MWh).

d. Devis Laclergerie projet école

La Maire expose au Conseil Municipal un devis en plus-value de l'entreprise Laclergerie dans le cadre du projet de l'école. Il s'agit d'un devis pour la fourniture de filtres pour la centrale de traitement d'air dans l'école. Ce devis s'élève à un montant de 457,78 € HT, et est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

e. <u>Inscriptions école maternelle</u>

La Maire soumet au Conseil une proposition de date pour les permanences d'inscription à l'école maternelle pour les enfants nés en 2014. Ces permanences auront donc lieu au nouveau groupe scolaire les vendredi 12 mai de 15h30 à 18h et samedi 13 mai de 10h à

11h30. Les familles seront chargées de rapporter livret de famille ainsi que carnet de santé de l'enfant à inscrire. Cette information sera affichée à l'école et les parents dont les enfants sont nés en 2014 domiciliés sur la commune de Montret ou de Savigny seront prévenus par courrier.

f. CIID

La Maire expose aux élus que l'intercommunalité nous sollicite pour la présentation de deux élus de la Commission Communale des Impôts Directs pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Monsieur Bruno BERRIER et Monsieur Dominique PETIOT se désignent pour siéger à cette commission.

g. <u>Litige Monsieur MELIN fondations groupe scolaire</u>

Le Maire rappelle aux élus qu'une réunion en présence de Monsieur Melin, des conciliateurs de justice, de certains élus ainsi que de l'architecte et des entreprises responsables des travaux de l'école a eu lieu. Un rapport du conciliateur de justice relatif à cette réunion est en attente à ce jour.

h. Marché Bourg

Monsieur BESSON présente aux élus une proposition de Madame Aurore COULON pour un projet de mise en place d'un marché hebdomadaire sur la commune de Montret en invitant les producteurs locaux à mettre en vente leurs produits sur une place à Montret. Le projet débuterait au mois de mai. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet, et débat sur la facturation du droit de place et sur l'égalité entre producteurs locaux et producteurs extérieurs. Le même principe est adopté que pour les précédentes demandes de droit de place : emplacement gratuit pendant un an.